

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-240

Adoption du règlement R-2018-240 (Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Luce et abrogeant le règlement R-2013-190)

Avis est donné, que le règlement R-2018-240, constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Luce, a été adopté le lundi 5 février 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 6 FÉVRIER 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 6 février 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier